

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Le lundi 28 février deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Éric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ; Magalle VEYRIER.

Membres absents : José GARCIA ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Sylvie DIANI ; Jocelyn GABRY ;

Pouvoirs : José GARCIA à Martine MOUTON ; Mégane ROMAND à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Philippe MARION ; Annick SOUCHON-MARTINET à Yves RACHEDI ; Sylvie DIANI à Éric MOUNIER ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 21 février 2022

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2022-14 - AIR ENERGIE CLIMAT : AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) 2022-2027 ET LE PLAN D'ACTION CHAUFFAGE AU BOIS DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 18-247 du 27 juin 2018 de lancement de l'élaboration du PCEAT ;

Vu la délibération n° 21-63 du Conseil Communautaire du 16 mars 2021 relative à l'étude de pré-configuration pour aider les particuliers à la modernisation du parc d'appareils individuels de chauffage au bois non performants ;

Vu l'avis de la commission Climat Air Energie Biodiversité du 7 Avril 2021

Vu la délibération 21-139 du 29 juin 2021 relatif à la convention avec la Région pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise ;

Vu la délibération 21-116 du 29 juin 2021 qui a pris acte de la contribution du Conseil de Développement « une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ? » ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 1^{er} mars 2022 ;

Considérant qu'il est proposé à Condrieu de rendre un avis sur le PPA de l'agglomération Lyonnaise (incluant le volet chauffage) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 069-216900647-20220301-CM2022_14-DE

Article 1^{er} : D'émettre un avis favorable sur le PPA de l'agglomération de Condrieu et de sa zone
chauffage ;

Article 2 : D'assortir cet avis des observations et points de vigilance évoqués précédemment
(soulevés par Vienne Condrieu Agglomération) ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents
afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 1er mars 2022

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

